

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité et du Bureau Syndical  
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai, à huit heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2021 D 21**

Nombre de membres du Bureau : 5

Quorum : 3

**Membres présents :**

<u>Représentants du S.M.E.B. :</u>	M. Jean- Francis RICHEUX, Président
<u>Représentant de St-Malo Agglomération:</u>	M. Guillaume PERRIN, 1 <sup>er</sup> Vice-Président
<u>Représentant de Saint-Lunaire :</u>	M. Michel PENHOUET, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Représentant du S.I.E.R.G. :</u>	M. Jean-Luc OHIER, 3 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Représentant de Dinard :</u>	M. Christian FONTAINE, 4 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Y assistait également :</u>	M. Franck-Olivier HENRY, Directeur Mme Bérangère HENNACHE, Animatrice Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. Michel PENHOUËT

Absent excusé : M. Jean-François LAISNEY, Trésorier

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION A LA MISE EN PLACE DES PSE POUR L'ANNEE 2021**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande que les agriculteurs s'engagent à mettre en œuvre le PSE avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour pouvoir engager les enveloppes financières avant fin 2021.

Il est proposé de confier à la Chambre d'agriculture une mission pour solliciter les agriculteurs et les accompagner dans leur engagement. Cette mission doit démarrer le plus rapidement possible pour respecter les échéances et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne apporterait un financement avec un plafond max de 52 000 €. Le montant estimé pour cette mission est de 30 000 €.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir autoriser le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de manière anticipée, pour la mission d'accompagnement des agriculteurs du bassin versant de Beaufort dans l'engagement dans un PSE.

**Suite à cette présentation, Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **D'autoriser le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la mission d'accompagnement des agriculteurs du bassin versant de Beaufort dans l'engagement dans un PSE;**
- ⇒ **D'autoriser Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Jean-Francis RICHEUX



Affiché le 11 JUIN 2021